

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230330-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise



VILLE DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2023



COMMUNE DE LA FRETTE SUR SEINE

BUDGET PRIMITIF 2023

SOMMAIRE

Note de présentation	3
1) Présentation générale du budget.....	3
2) Présentation de la section de fonctionnement	4
A – Dépenses de fonctionnement.....	4
B – Recettes de fonctionnement.....	8
3) Présentation de la section d’investissement.....	10
A – Dépenses d’investissement	10
B – Recettes d’investissement	11
C – Tableau récapitulatif de la section d’investissement.....	12
4) Etat du personnel	13
Annexes – Editions budgétaires.....	16
1) Présentation générale du budget – vue d’ensemble.....	17
2) Section de fonctionnement – vue d’ensemble	18
3) Section de fonctionnement – dépenses – détail par article.....	20
4) Section de fonctionnement – recettes – détail par article	25
5) Section d’investissement – vue d’ensemble	27
6) Section d’investissement - dépenses – détail par article	29
7) Section d’investissement - recettes – détail par article.....	31

1) **PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Pour rappel, le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 29 septembre 2021 le passage à la M57 par anticipation au 1er janvier 2022. Le budget Primitif 2023 est donc élaboré selon les normes budgétaires et comptables M57.

Comme évoqué lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), dans le contexte de hausse des prix, les dépenses liées aux frais de fonctionnement sont estimées avec prudence. Les prévisions économiques sont très incertaines. Le taux d'inflation est estimé à environ 7 % en début d'année 2023 pour s'établir aux environs de 4,20 % pour l'année 2023 selon l'INSEE. Cet indicateur est essentiel pour réaliser une estimation sincère du budget prévisionnel 2023.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les grands principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 5 755 000 € (il était de 5 525 000€ en 2022 (BP+DM))
- Section d'investissement : 2 355 000 € (contre 2 893 500 € en 2022)

Le Budget Primitif 2023 est présenté avec la reprise des résultats du compte administratif 2022.

La reprise des résultats au budget primitif 2023 se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement (excédent) : 1 199 575,07 €
- Résultat d'investissement (déficit) : - 316 576,22 €

Il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement qui présente un besoin de financement de 316 576 ,22 € auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser de – 155 050 €, soit un déficit structurel de 471 626,22 € (recettes reprises en excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) à la section d'investissement). Le solde de l'excédent de fonctionnement de 727 948,55 € est reporté au chapitre 002, en recette.

2) PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 5 755 000 € en 2023, contre 5 452 000 € au BP 2022 et à 5 525 000 € après intégration des décisions modificatives budgétaires 2022.

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement et opération d'ordre de transfert entre section - chapitre 042) s'élèvent à 5 075 000 € en 2023.

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2022	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
011	Charges à caractère général	1 466 590,00	1 343 674,61	1 786 000
012	Charges de personnel	2 550 000,00	2 512 995,92	2 680 500
014	Atténuations de produits	34 150,00	14 126,94	25 000
65	Autres charges de gestion courante	543 570,57	509 830,91	536 000
66	Charges financières	37 444,43	30 700,11	39 000
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 235
68	Provisions pour dépréciation			5 265
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 634 755	4 411 328,49	5 075 000
023	Virement à la section d'investissement	630 245		430 000
042	Opération d'ordre de transfert entre section	260 000	268 382,91	250 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 525 000	4 679 711,40	5 755 000

a. **Les charges à caractère général (chapitre 011)**, s'élèvent à 1 786 090 €. Elles étaient de 1 466 590 € en 2022 après intégration des décisions modificatives.

Les dépenses inscrites au chapitre 011 sont estimées en fonction du réalisé 2022, des besoins des services, et également en tenant compte du contexte économique actuel (augmentation des matières premières, inflation importante du coût de l'énergie, du carburant...).

A noter que certaines variations ne sont pas significatives car elles s'expliquent par le changement de nomenclature comptable et budgétaire.

De manière générale, une augmentation des crédits budgétaires sera appliquée sur certaines dépenses comme l'énergie, les carburants, les frais de transport, ainsi que les dépenses d'alimentation...

Les principales fluctuations sont les suivantes :

- **Les achats de prestations de services (article 6042)** augmentent de 40 000 €. Ils comprennent les dépenses liées à la prestation de repas du restaurant scolaire ; une augmentation de 10 % a été prévue au budget pour un montant total de 220 000 €. A noter que le marché actuel pour la fourniture de repas au restaurant scolaire arrive à échéance au 31 août 2023. Une procédure de mise en concurrence est prévue afin de désigner le nouveau prestataire pour la rentrée 2023/2024. A noter que les offres présentées lors de la consultation seront définies par les prestataires en fonction des prix des matières premières et des fournitures sur une période malheureusement peu avantageuse pour la commune.
D'autre part, après deux ans de restrictions des activités scolaires et périscolaires induites par le contexte sanitaire, une reprise de ces dernières est prévue cette année, telle que l'organisation de deux mini séjours en juillet 2023.
- **Les dépenses d'énergie (article 60612)** sont estimées à hauteur de 420 000 €, soit une augmentation de 247 000 €. Malgré une transition progressive de l'éclairage des bâtiments public en LEDs, les charges d'électricité sont prévues à hauteur de 200 000 €, soit une augmentation de 200 % par rapport aux dépenses réalisées en 2022. Il est prévu d'inscrire 220 000 € pour les dépenses de gaz soit + 400 % par rapport aux dépenses réalisées en 2022.
- **Les carburants (article 60622)** : + 3 000 € soit une augmentation de 13 %.
- **Les dépenses d'alimentation (article 60623)** : + 3 000 € soit une prévision budgétaire à hauteur de 25 000 € (+13 %).
- **Les dépenses de transports collectifs (article 6245)** augmentent de 9 000 €, soit un budget à hauteur de 38 100 €. Cette augmentation est directement liée à la hausse des tarifs des carburants.

Dans d'autres domaines, des crédits conséquents ont été maintenus comme pour :

- **Les travaux d'entretien et de réparation prévus dans les bâtiments communaux (article 615221)** nécessitent une inscription budgétaire à hauteur de 58 000 € et de 12 000 € pour **l'entretien des logements communaux (article 615228)**. Les **dépenses d'entretien et de réparation des véhicules (article 61551)** sont inscrits à hauteur de 15 000 €.
- Comme chaque année, une prévision budgétaire est inscrite pour le suivi des dossiers d'urbanisme notamment. Il est ainsi prévu d'inscrire au budget des dépenses d'honoraires à hauteur de 30 000 € pour la préparation des dossiers liés à l'aménagement de la zone de projet des Lilas et de provisionner des dépenses pour d'éventuelles actions contentieuses à hauteur de 25 000 €.
- Pour ce qui est **des frais de télécommunication (article 6262)**, on constate une baisse de 1 500 €. Depuis 2021, la mise en place de la fibre, a permis d'optimiser les abonnements

téléphoniques. En effet, de nombreux lignes et forfaits ont pu être résiliés ou modifiés. De plus, le changement d'autocom a engendré une nette économie sur ce poste.

- **Le remboursement des frais à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (article 62876)**, augmente de 13 000 € par rapport à 2022, soit une inscription de 35 000 €. Ces remboursements concernent le financement des services mutualisés entre les communes et la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Il s'agit notamment du domaine de la sécurité, pour lequel la communauté d'agglomération a mis en place une police intercommunale mutualisée. En raison de difficultés à recruter, les sommes demandées aux communes sur les années précédentes ont été limitées. Avec l'augmentation des effectifs de la police mutualisée et l'amélioration du service proposé, une augmentation de l'exécution devrait être constatée en 2023. S'y ajoute, les dépôts sauvages, le groupement de commandes (AGAT), le système d'information géographique mis en place en 2017 (plans et base de données), ainsi que les procédures concernant la salubrité des logements.

b. Charges de personnel (chapitre 012).

Les frais de personnel augmentent de 6,67 % par rapport au réalisé 2022, soit un budget prévisionnel de 2 680 500 €.

Ce prévisionnel comprend plusieurs éléments de réévaluation. Il intègre notamment, sur toute une année, l'augmentation de la valeur du point d'indice appliquée au 1er juillet 2022, + 3,5 % ; celui-ci s'élève désormais à 4,85 € alors qu'il était auparavant de 4,6863 €. Cela représente un coût annuel estimé à 60 000 € pour l'ensemble du personnel, charges sociales comprises.

La prévision inclut également, la revalorisation du Smic au 1er janvier 2023 (+1,81%) : la valeur du Smic étant basée sur le taux de l'inflation, une réévaluation est à prévoir à la fin du 1er semestre 2023. De plus, cette estimation tient compte également des réorganisations potentielles des services suite à d'éventuels départs (retraites, mutations), des avancements de l'année. Une provision pour les remplacements non connus à ce jour a aussi été inscrite.

c. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre comptabilise notamment la pénalité versée au titre du déficit de logements sociaux sur la commune (article 55 de la loi SRU). Cette année, aucune prévision concernant la pénalité SRU n'est à inscrire.

En effet, des dépenses liées à la création de logements sociaux réalisées en 2021, sont constatées en déduction dans le calcul de la pénalité SRU 2023. La dépense envisagée est normalement de l'ordre de 80 000 €. Or, les dépenses réalisées par la commune au titre du versement de surcharges foncières peuvent être déduites à hauteur de 150 570 €. Le solde en faveur de la commune sera reporté en 2024.

Une prévision pour la prise en charge par chaque commune membre de la communauté d'agglomération Val Parisis du prélèvement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sera inscrite au budget. Il est à noter que ce prélèvement n'a pas été sollicité depuis 2019. Néanmoins et en l'absence de certitude sur son versement une prévision à hauteur de 25 000 € a été inscrite au budget.

d. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

La prévision budgétaire de ce chapitre s'élève à 536 000 €. Il intègre principalement les subventions aux associations, les indemnités versées aux élus, les redevances et droits d'utilisation informatiques, le versement des bourses et prix (Pass culture), ainsi que les cotisations versées aux organismes publics. A noter que, la cotisation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est estimé à 78 525 € en 2023, et que la participation communale au CCAS sera de 43 000 € cette année.

e. Les charges liées aux intérêts de la dette (chapitre 66) s'élèvent à 39 000 € (ICNE inclus).

f. Les amortissements enregistrés au chapitre 042 s'élèvent à 250 000 €.

g. Le virement à la section d'investissement s'élève à 430 000 € ; il était de 630 245 € au Budget Primitif 2022.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230330-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Les recettes réelles de fonctionnement (hors affectation du résultat) s'élèvent à 5 019 051,15 €.

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	NATURE BUDGETAIRE	BP+DM 2022	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023
013	Atténuations de charges	31 000,00	32 316,80	26 000,00
70	Produits des services	474 700,00	518 320,86	538 700,00
73	Impôts et taxes	86 900,00	91 177,00	87 000,00
731	Fiscalité locale	3 018 500,00	3 042 686,12	3 152 500,00
74	Dotations subventions et participations	1 098 600,00	1 337 563,16	1 079 500,00
75	Produits de gestion courante	126 170,00	160 899,71	134 315,00
76	Produits financiers	34,20	30,30	36,15
77	Produits exceptionnels	1 500,00	8 789,72	1 000,00
TOTAL RECETTES RELLES SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 837 404,20	5 191 783,67	5 019 051,15
042	Immobilisations corporelles	8 000,00	7 907,00	8 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent exercice précédent)	679 595,80	679 595,80	727 948,85
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 525 000,00	5 879 286,47	5 755 000,00

Le chapitre 013 – atténuation des charges, intègre le remboursement des indemnités liées aux arrêts de travail (maladies, accidents du travail, congés maternité) du personnel de la commune ; la prévision budgétaire 2023 s'élève à 26 000 €.

Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) augmentent de 13,5 % par rapport au budget primitif 2022, soit 538 700 €. Ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux prestations scolaires et périscolaires estimées en augmentation de 14,5%. En effet, depuis 2021 on constate, une augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs et du restaurant scolaire. Ces redevances représentent 85 % des recettes inscrites sur le chapitre concerné.

En ce qui concerne le chapitre 731 « impôts et taxes », ce chapitre enregistre l’attribution de compensation versée par la Communauté d’Agglomération Val Parisis qui s’élève à 26 920 € (identique depuis 2019), ainsi que la dotation de solidarité communautaire (DSC). Au vu des nouvelles dispositions réglementaires, la répartition de la DSC est modifiée et doit tenir compte des critères de potentiel financier et de revenu par habitant. Selon la répartition retenue par la Communauté d’Agglomération Val Parisis, le versement est estimé à 60 000 € pour 2023.

Les recettes de fiscalité locale (chapitre 731) sont estimées à 3 152 500 €. Ce chapitre comprend essentiellement le versement des contributions directes (96,75%). Compte tenu de la revalorisation des bases locatives décidées par l’Etat pour 2023 (+7,1%), le versement des contributions directes est estimé à 3 050 000 €.

Sur ce même chapitre, on enregistre également la taxe sur les pylônes (21 000 €), la taxe sur les consommations finales d’électricité (70 000 €), ainsi que le versement des rôles supplémentaires (10 000 €).

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74). Ce chapitre enregistre la **Dotation Globale de Fonctionnement** qui comprend la Dotation Forfaitaire des communes, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Conformément à ce qu’indique la Loi de Finances 2023, la DGF devrait rester stable par rapport à 2022. Néanmoins, pour la commune de la Frette sur Seine, l’application des modalités d’attribution (dispositif de péréquation horizontale et verticale) entraîne chaque année une diminution de la DGF. Celle-ci est estimée à 642 000 € en 2023.

Le chapitre 74, enregistre également, le versement au titre du Fonds de Compensation de la TVA ; le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % des dépenses d’entretien des bâtiments publics et d’entretien de voiries réalisées en 2022, et de 5,6 % pour les dépenses d’informatique « en nuage » (article 65811). La recette totale attendue est de 19 500 €.

Les produits de gestion courante (Chapitre 75) s’inscrivent pour un montant de 134 315 € ce chapitre enregistre principalement les produits versés au titre des redevances locatives estimées à 125 000 €.

Pour terminer, s’ajoute à toutes ces recettes, le **résultat de fonctionnement reporté** au budget qui s’élève à **727 948,85 €**.

3) PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230330-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

La section d'investissement s'équilibre à 2 355 000 € contre 2 893 500 € en 2022 (BP + DM).

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 038 425 € (hors déficit reporté) et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent (306 750 €).

Pour la réalisation du programme d'investissement 2023, il est inscrit au budget primitif une enveloppe d'un montant de 1 408 K€ se décomposant comme suit :

- La poursuite du lancement des études et diagnostics pour les projets d'aménagements urbains (40 600 €),
- Le lancement d'études de faisabilité sur l'extension du groupe scolaire Calmette et Guérin (36 000 €), et pour le réaménagement de la base de loisirs (36 000 €),
- La réfection de la voirie et des aménagements urbains (453 000 €),
- L'aménagement d'un columbarium au cimetière (12 000 €),
- Les travaux d'entretien des bâtiments scolaires et périscolaires, dont les travaux pour l'aménagement d'une classe supplémentaire au groupe scolaire Calmette et Guérin (324 100 €),
- L'achat d'équipements et de mobiliers scolaires et périscolaires (22 000 €),
- L'entretien des bâtiments communaux, (153 500 €),
- La réhabilitation et l'aménagement des équipements sportifs et locaux associatifs, dont l'achat d'équipements sportifs (172 100 €),
- La réhabilitation et le remplacement de l'éclairage (LED) à la bibliothèque, dont l'achat de mobiliers (23 150 €),
- L'isolation des combles de l'église (9 800 €),
- L'acquisition de matériels techniques (38 600€),
- L'acquisition de véhicules (50 000 €),
- L'acquisition de mobiliers et de matériels informatiques (16 800€),
- Le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la mise en place de caméras de vidéo-surveillance (20 000€).

De plus, dans le cadre des opérations de construction de logements sociaux, la commune financera la 3^{ème} et dernière part de surcharge foncière, pour un montant de 90 570 €, auprès de 1001 Vies Habitat. Cette somme sera déductible dans 2 ans de la pénalité réglée par la commune.

S'ajoute, la reprise du déficit d'investissement 2022 à hauteur de 316 576 €.

Enfin, une somme de 224 000 € sera inscrite pour le remboursement du capital de l'encours de la dette auquel s'ajoutera la somme de 9 500 € pour financer d'éventuelles échéances pour le nouvel emprunt souscrit en cours d'exercice.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230330-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 675 000 € (hors dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement) et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent à hauteur de 151 700 €, ainsi que l'affectation du résultat 2022 capitalisé pour un montant de 471 626 €.

Les recettes d'investissement se composent principalement :

- de l'autofinancement qui s'élève à 430 000 € pour l'exercice 2023,
- des dotations aux amortissements pour un montant de 250 000 €,
- du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 141 640 €,
- de la taxe d'aménagement estimée avec prudence, soit 58 000 €.
- de la vente de terrains estimée à 193 834 €,
- de nouvelles subventions pour un montant de 408 200 € comprenant notamment :
 - 49 000€ au titre de la DETR 2023,
 - 80 000 € dans le cadre du dispositif de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – pour le financement des travaux de rénovation thermique et de la transition énergétique – Isolation des faux plafonds et des combles de la mairie et du préau de l'école Aristide Briand, remplacement des menuiseries au DOJO et à l'école Aristide Briand ainsi que le remplacement des luminaires à la bibliothèque, au DOJO et au stand de tir. Une demande de financement est également sollicitée au titre du nouveau dispositif « Fonds Vert » pour un montant inscrit de 80 000 €.
 - 199 200 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre des dispositifs suivants : Fonds scolaire, Rénovation et extension du groupe scolaire Calmette et Guérin, ainsi que ARCC voirie.

Pour le financement du programme d'investissement 2023, il est prévu de mobiliser un emprunt à long terme d'un montant de 250 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	RAR + BP 2023	RECETTES	Reste à Réaliser	Crédits nouveaux
Reprise du déficit d'investissement		316 576	316 576	Virement de la section de fonctionnement		430 000
Renboursement du capital (emprunts en cours)	224 000	224 000			250 000	250 000
Renboursement du capital (nouvel emprunt)	9 569	9 569				
Surcharge foncière la Mardelle verst 3/3	90 570	90 570			141 640	141 640
Versement FDC CAVP - Création réseau caméras	20 000	20 000	40 000			58 000
ETUDES				Taxe d'aménagement	58 000	
Etudes Aménagement urbain					193 834	193 834
Etude diagnostic église	62 300	112 600	174 900			
Etude réhabilitation extension GS Calmette et Guérin	58 700	40 600	99 300	Cessions foncières		
Etude réaménagement base de loisirs	3 600	36 000	3 600			
		36 000	36 000			
		36 000	36 000			
				DETIR		
				DETIR 2022 - Réhabilitation bâtiments scolaires	56 200	
					37 700	
						56 200
						Accusé de réception 095-219502572-20230330-D-2023-20-AU Date de télétransmission : 06/04/2023 Date de réception préfecture : 06/04/2023
TRAVAUX DE VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS		453 000	538 305	DETIR 2022 - Réhabilitation équipements sportifs		
Aménagement voirie	30 500	30 500	30 500	DETIR 2023 - Création d'une classe au GS Calmette et Guérin	25 000	
La Mardelle - Crération d'un réseau incendie	9 575	9 575	9 575	DETIR 2023 - Réhabilitation équipement sportifs	24 000	
La Mardelle - Extension réseau Electrique	5 230	27 700	5 230	DSEL 2023 - Rénovation thermique des bâtiments et transition	80 000	
Cahnette - réseaux ENEDIS		388 100	27 700	énergétique		
Travaux de voirie	40 000	388 100	428 100	Fonds vert - Rénovation thermique des bâtiments et transition	80 000	
Aménagement de voirie - plan vélo		37 200	37 200	énergétique		
				CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE		
				Fonds scolaire 2022	18 000	
				Fonds scolaire 2023	22 000	
				Travaux d'extension GS Calmette et Guérin	40 000	
				ARCC VOIRIE	22 200	
				ARCC VOIRIE 2022	22 200	
				ARCC VOIRIE 2023	22 200	
ENTRETIEN DU PATRIMOINE		137 325	686 150	823 475		40 000
Bâtiments scolaires, péri-scolaires et petite enfance	30 325	324 000	354 325			
Cimetière communal		12 000	12 000			
Bâtiments communaux (dont travaux en régie)						
Entretien du patrimoine culturel						
Logements communaux (parc privé)						
Equipements sportifs						
P3 chaudière - Garantie Totale						
EQUIPEMENTS - MATERIEL		1 820	135 785	137 605		3 300
Fêtes et cérémonies			7 000	7 000	1 500	1 500
Equipements sportifs			5 400	5 400		
Mobiliers, équipements administratifs			6 185	6 185		
Divers voirie, équipements espaces verts			31 600	31 600		
Achat de véhicules			50 000	50 000		
Ecoles, restaurant scolaire, accueils de loisirs			22 000	22 320		
Bibliothèque, culture			3 000	4 500		
Police municipale			600	600		
NTIC (matériel informatique, logiciels)			10 000	10 000		
TOTAL DEPENSES		306 750	2 048 250	2 355 000	TOTAL RECETTES	2 355 000

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN NETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplis créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL 2EME CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOI FONCTIONNEL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,00	1,00	30,00	15,00	5,00	20,00
ADJOINT TECHNIQUE TC	C	18,00	1,00	19,00	7,00	0,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE TNC	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
AGENT DE MAITRISE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230330-D-2023-20-AU
Date de transmission : 16/04/2023
Date de réception préfecture : 16/04/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	3,00	8,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1ere CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 2EME CL	C	4,00	3,00	7,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 2EME CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT DU PATRIMOINE ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	C B	2,00 1,00	0,00 0,00	2,00 1,00	2,00 0,00	0,00 0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		21,00	0,00	21,00	16,00	5,00	21,00
ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL	C	13,00 2,00	0,00 0,00	13,00 2,00	11,00 0,00	0,00 0,00	11,00 0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION TC	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
ADJOINT D'ANIMATION TNC ANIMATEUR ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C B B	0,00 2,00 1,00	0,00 0,00 0,00	0,00 2,00 1,00	2,00 0,00 1,00	0,00 0,00 0,00	2,00 2,00 1,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL CHEF DE POLICE MUNICIPALE CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE GARDIEN GARDIEN BRIGADIER	C C B C C	1,00 0,00 1,00 0,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 1,00 0,00 2,00	1,00 0,00 1,00 0,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 1,00 0,00 1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		80,00	4,00	84,00	48,00	11,00	59,00

Accusé de réception en préfecture

095-219502572-20230330-D-2023-20-AU

Date de télétransmission : 06/04/2023

Date de réception préfecture : 06/04/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	ADM	365	0,00		CDD ARTICLE L.332-14
ADJOINT D'ANIMATION TC	C	ANIM	353	0,00		CDD ARTICLE L.332-14
ADJOINT D'ANIMATION TNC	C	ANIM	353	0,00		CDD ARTICLE L.332-14
ADJOINT TECHNIQUE TC	C	TECH	353	0,00		CDD ARTICLE L.332-14
ADJOINT TECHNIQUE TNC	C	TECH	353	0,00		CDD ARTICLE L.332-14
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
ADJOINT D'ANIMATION TNC CONTRAT APPRENTISSAGE	C	ANIM	353	0,00		CDD ARTICLE L.332-23-1
	C	ANIM	353	0,00		CDD CONVENTION DE STAGE
TOTAL GENERAL						
				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

SS : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SF : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMPI : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six mois.

332-14 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-8-1° : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-2° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-3° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-4° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-5° : Communes nouvelles issues de fusions de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'à au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-6° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-5 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concorde avec l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-32 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

BUDGET PRIMITIF 2023

ANNEXES

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	
		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	
		+
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	
		=
	Total de la section d'investissement (2)	
		+
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	
		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	
		+
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	
		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	
		+
	TOTAL DU BUDGET (4)	
		8 110 000,00
		8 110 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-249502572-40230330-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date d'accusation : 06/04/2023

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	TOTAL	5 452 000,00	0,00	5 755 000,00	5 755 000,00	0,00	5 755 000,00	0,00	5 755 000,00
011	Charges à caractère général (3)	1 423 590,00	0,00	0,00	1 786 000,00	1 786 000,00	0,00	1 786 000,00	1 786 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 540 000,00	0,00	2 680 500,00	2 680 500,00	25 000,00	25 000,00	2 680 500,00	2 680 500,00
014	Atténuations de produits APA	34 150,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	542 570,57	0,00	536 000,00	536 000,00	0,00	0,00	536 000,00	536 000,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586									
	Total des dépenses de gestion des services	4 540 310,57	0,00	5 027 500,00	5 027 500,00	0,00	5 027 500,00	0,00	5 027 500,00
66	Charges financières	37 444,43	0,00	39 000,00	39 000,00	3 235,00	3 235,00	39 000,00	39 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	5 265,00	5 265,00			5 265,00	5 265,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00							
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	40 444,43	0,00	47 500,00	47 500,00	0,00	47 500,00	0,00	47 500,00
	Total des dépenses réelles	4 580 755,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00	0,00	5 075 000,00	0,00	5 075 000,00
023	Virement à la section d'investissement	630 245,00		430 000,00	430 000,00			430 000,00	430 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	241 000,00		250 000,00	250 000,00			250 000,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	871 245,00		680 000,00	680 000,00		680 000,00		680 000,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées							5 755 000,00	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

III – VOTE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			
		III	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 772 404,20	0,00	5 027 051,15	5 027 051,15	5 027 051,15
013	Atténuations de charges (2)	31 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	474 700,00	0,00	538 700,00	538 700,00	538 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	86 900,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
731	Fiscalité locale	2 957 500,00	0,00	3 152 500,00	3 152 500,00	3 152 500,00
74	Dotations et participations (2)	1 086 600,00	0,00	1 079 500,00	1 079 500,00	1 079 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	126 170,00	0,00	134 315,00	134 315,00	134 315,00
Total des recettes de gestion des services		4 762 870,00	0,00	5 018 015,00	5 018 015,00	5 018 015,00
76	Produits financiers	34,20	0,00	36,15	36,15	36,15
77	Produits spécifiques (2)	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00		
Total des recettes financières		1 534,20	0,00	1 036,15	1 036,15	1 036,15
Total des recettes réelles		4 764 404,20	0,00	5 019 051,15	5 019 051,15	5 019 051,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 000,00		8 000,00		8 000,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	727 948,85	
				Total des recettes de fonctionnement cumulées	5 755 000,00	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF-042 = DI-040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE 0,00	Pour information Crédits gérés hors AE 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	TOTAL	5 452 000,00	0,00	5 755 000,00	5 755 000,00	0,00	5 755 000,00	5 755 000,00
6041	Charges à caractère général (4)	1 423 590,00	0,00	0,00	1 786 000,00	0,00	1 786 000,00	1 786 000,00
6042	Achats d'études	211 800,00	0,00	5 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
6045	Achats de prestations de services	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	170 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00
60621	Combustibles	23 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60622	Carburants	22 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	21 750,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	9 780,00	0,00	11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
60631	Fournitures d'entretien	27 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	60 000,00	0,00	59 500,00	59 500,00	0,00	59 500,00	59 500,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00
6064	Fournitures administratives	10 300,00	0,00	9 800,00	9 800,00	0,00	9 800,00	9 800,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	12 500,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	20 200,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	112 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6132	Locations immobilières	550,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
61351	Matériel roulant	13 050,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61358	Autres	13 900,00	0,00	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
61521	Entretien terrains	12 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	79 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
61551	Entretien matériel roulant	22 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6156	Maintenance	72 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
6161	Multirisques	94 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00

Accusé de réception en préfecture
095 219502572-20230330-D-2023-30-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

La Frette-sur-Seine - Mairie de La Frette sur Seine - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	28 760,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 600,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers	900,00	0,00	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00
62268	Autres honoraires, conseils	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	39 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6234	Réceptions	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	26 500,00	0,00	26 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	30 500,00	0,00	38 100,00	0,00	38 100,00	38 100,00	38 100,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6261	Frais d'affranchissement	10 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	0,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 200,00	0,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	55 500,00	0,00	58 500,00	0,00	58 500,00	58 500,00	58 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	22 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
63512	Taxes foncières	4 500,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 200,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 540 000,00	0,00	2 680 500,00	2 680 500,00	2 680 500,00	2 680 500,00	2 680 500,00
6218	Autre personnel extérieur	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	29 000,00	0,00	30 750,00	30 750,00	30 750,00	30 750,00	30 750,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 200,00	0,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 200,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 500,00	0,00	4 850,00	4 850,00	4 850,00	4 850,00	4 850,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 130 000,00	0,00	1 085 500,00	1 085 500,00	1 085 500,00	1 085 500,00	1 085 500,00
64112	SFT, indemnité de résidence	50 000,00	0,00	42 700,00	42 700,00	42 700,00	42 700,00	42 700,00
64113	NBI	11 000,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00

Accusé de réception en préfecture
 095-219502572-20230320-D-2023-28-AU
 Date de télétransmission : 06/04/2023
 Date de réception préfecture : 06/04/2023

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	279 500,00	279 500,00	0,00	279 500,00
64118	Autres indemnités	300 000,00	0,00	458 000,00	458 000,00	16 000,00	458 000,00	458 000,00
64131	Rémunérations	250 000,00	0,00	12 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	41 000,00	39 300,00	39 300,00	0,00	39 300,00
64138	Primes et autres indemnités	41 000,00	0,00	267 500,00	304 200,00	304 200,00	304 200,00	304 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	370 500,00	354 800,00	354 800,00	354 800,00	354 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0,00	0,00	3 000,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	2 900,00	100,00	100,00	100,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	34 150,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	14 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	542 570,57	0,00	0,00	536 000,00	536 000,00	0,00	536 000,00
65121	Rémunérations	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65122	Cotisations sociales	400,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
65131	Bourses	2 500,00	0,00	1 300,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
65132	Prix	0,00	0,00	98 000,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
65311	Indemnités de fonction	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	4 725,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 770,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65315	Formation	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
65316	Frais de représentation du maire	950,00	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	83 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
6553	Service d'incendie	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
095-210502577-20230320-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II		
								I	II	III
657362	Subv. fonct. CCAS	47 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00
657448	Subv.fonct. autres personnes droit privé	182 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00	0,00	148 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	70 000,00	0,00	88 500,00	88 500,00	0,00	88 500,00	88 500,00	0,00	88 500,00
65818	Autres	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00
65888	Autres	30 325,57	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 540 310,57	0,00	5 027 500,00	5 027 500,00	0,00	5 027 500,00	5 027 500,00	0,00	5 027 500,00
66	Charges financières	37 444,43	0,00	39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	36 000,00	0,00	36 089,35	36 089,35	0,00	36 089,35	36 089,35	0,00	36 089,35
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 055,57	0,00	-889,35	-889,35	0,00	-889,35	-889,35	0,00	-889,35
66115	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
6688	Autres	500,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00	3 235,00	3 235,00	0,00	3 235,00	3 235,00	0,00	3 235,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00	3 235,00	3 235,00	0,00	3 235,00	3 235,00	0,00	3 235,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	5 265,00	5 265,00	0,00	5 265,00	5 265,00	0,00	5 265,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	5 265,00	5 265,00	0,00	5 265,00	5 265,00	0,00	5 265,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques		40 444,43	0,00	47 500,00	47 500,00	0,00	47 500,00	47 500,00	0,00	47 500,00
Total des dépenses réelles		4 580 755,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00	0,00	5 075 000,00	5 075 000,00	0,00	5 075 000,00
023	Virement à la section d'investissement	630 245,00	0,00	430 000,00	430 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	0,00	430 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	241 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	241 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	871 245,00	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00	680 000,00	680 000,00	0,00	680 000,00

Accusé de réception en préfecture
035-219502572-20230330-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfet : 04/04/2023
Numéro de messagerie : 16764/2023

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-889,35

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230330-D-2023-20-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
						5 027 051,15	5 027 051,15
	TOTAL	4 772 404,20		5 027 051,15			
013	Atténuations de charges (3)	31 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00		
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00		
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00		
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	474 700,00	0,00	538 700,00	538 700,00		
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00		
70321	Stationnement et location voie publique	15 000,00	0,00	19 500,00	19 500,00		
70322	Stationnement, location dom. portuaire	200,00	0,00	200,00	200,00		
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00		
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		
7066	Redevances services à caractère social	115 000,00	0,00	157 000,00	157 000,00		
7067	Redevances services périscolaires et enseign	285 000,00	0,00	297 000,00	297 000,00		
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	36 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00		
70878	Remb. frais par des tiers	4 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00		
73	Impôts et taxes (sauf 731)	86 900,00	0,00	87 000,00	87 000,00		
73211	Attribution de compensation	26 900,00	0,00	27 000,00	27 000,00		
73212	Dotation de solidarité communautaire	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00		
731	Fiscalité locale	2 957 500,00	0,00	3 152 500,00	3 152 500,00		
73111	Impôts directs locaux	2 845 000,00	0,00	3 050 000,00	3 050 000,00		
73132	Taxe sur les pylônes électriques	20 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00		
73141	Taxe sur la consu. finale d'électricité	84 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00		
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	3 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00		
7318	Autres	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
74	Dotations et participations (3)	1 086 600,00	0,00	1 079 500,00	1 079 500,00		
74111	Dotation forfaitaire des communes	595 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00		
741121	DSR des communes	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00		
741127	DNP des communes	37 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00		
743	DSI	0,00	0,00	0,00	0,00		
744	FCTVA	22 600,00	0,00	19 500,00	19 500,00		
74718	Autres participations Etat	111 500,00	0,00	125 000,00	125 000,00		
7473	Participation départements	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		
74788	Autres	45 000,00	0,00	0,00	0,00		

Accusé de réception en préfecture

Ref : 210502572 30220320-D 2023-20 ALU

Date de télétransmission : 06/04/2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
747888	Autres	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	1170 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	5 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74836	Attrib. fonds départ. périquat. de la TP	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	126 170,00	0,00	134 315,00	134 315,00	134 315,00
752	Revenus des immeubles	123 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	1 170,00	0,00	7 315,00	7 315,00	7 315,00
Total des recettes de gestion des services		4 762 870,00	0,00	5 018 015,00	5 018 015,00	5 018 015,00
76	Produits financiers	34,20	0,00	36,15	36,15	36,15
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	34,20	0,00	36,15	36,15	36,15
77	Produits spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 764 404,20	0,00	5 019 051,15	5 019 051,15	5 019 051,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
722	Immobilisations corporelles	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-210502572-2023030-DI 043 - DF 043
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

		III	A
--	--	-----	---

DEPENSES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP
TOTAL	2 006 330,95	306 750,00	0,00	1 731 673,78	1 731 673,78	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	166 080,00	62 300,00	0,00	112 600,00	112 600,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	110 570,00	20 000,00	0,00	110 570,00	110 570,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 445 092,00	224 450,00	0,00	1 266 935,00	1 266 935,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 728 242,00	306 750,00	0,00	1 490 105,00	1 490 105,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	270 088,95	0,00	233 568,78	233 568,78	233 568,78	233 568,78
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)						
Total des dépenses financières	270 088,95	0,00	0,00	233 568,78	233 568,78	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 998 330,95	306 750,00	0,00	1 723 673,78	1 723 673,78	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 000,00			8 000,00	8 000,00	8 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	8 000,00			8 000,00	8 000,00	8 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	316 576,22
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 355 000,00

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		III
	A	

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	I	I	II	II	III = I + II
018	RSA	1 952 480,95	151 700,00	1 731 673,78	1 731 673,78	1 883 373,78
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	344 746,00 350 000,00	151 700,00 0,00	408 200,00 250 000,00	408 200,00 250 000,00	559 900,00 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		694 746,00	151 700,00	658 200,00	658 200,00	809 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 489,95	0,00	199 639,78	199 639,78	199 639,78
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 000,00	0,00	193 834,00	193 834,00	193 834,00
Total des recettes financières		386 489,95	0,00	393 473,78	393 473,78	393 473,78
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 081 235,95	151 700,00	1 051 673,78	1 051 673,78	1 203 373,78
021	Virement de la section de fonctionnement	630 245,00		430 000,00	430 000,00	430 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	241 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		871 245,00		680 000,00	680 000,00	680 000,00
						R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)
						0,00
						Affectation au compte 1066 (8)
						471 626,22
						Total des recettes d'investissement cumulées
						2 355 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313 Constructions	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 728 242,00	306 750,00	0,00	1 490 105,00	0,00	1 490 105,00	1 796 855,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	270 088,95	0,00	233 568,78	233 568,78	233 568,78	233 568,78	233 568,78
1641 Emprunts en euros	270 088,95	0,00	233 568,78	233 568,78	233 568,78	233 568,78	233 568,78
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	270 088,95	0,00	233 568,78	233 568,78	0,00	233 568,78	233 568,78
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 998 330,95	306 750,00	0,00	1 723 673,78	0,00	1 723 673,78	2 030 423,78
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	8 000,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	8 000,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
21351 Bâtiments publics	8 000,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	8 000,00		8 000,00		8 000,00		8 000,00

Accusé de réception en préfecture
095-215502576-20230330-D-2023-20-AU
Date de réception : 06/04/2023
Date de transmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					I	II
TOTAL	1 952 480,95	151 700,00	1 731 673,78	1 731 673,78	1 883 373,78	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)						
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Subv. non transf. Régions	4 840,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
1323 Subv. non transf. Départements	95 730,00	53 000,00	199 200,00	199 200,00	252 200,00	252 200,00
13258 Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf	167 976,00	93 900,00	49 000,00	49 000,00	80 000,00	142 900,00
13462 Dotation de soutien à l'invest. local	66 800,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1348 Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1683 non budgétariaire) (3)	350 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
1641 Emprunts en euros	350 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	694 746,00	151 700,00	658 200,00	658 200,00	809 900,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	190 489,95	0,00	199 639,78	199 639,78	199 639,78	199 639,78
10222 FCTVA	155 000,00	0,00	141 639,78	141 639,78	141 639,78	141 639,78
10226 Taxe d'aménagement	35 489,95	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations finançries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	196 000,00	0,00	193 834,00	193 834,00	193 834,00	193 834,00
Total des recettes financières	386 489,95	0,00	393 473,78	393 473,78	393 473,78	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 081 235,95	151 700,00	1 051 673,78	1 051 673,78	1 203 373,78	
021 Virement de la section de fonctionnement	630 245,00		430 000,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	241 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
2111 Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802 Frais liés à la réalisation de document	4 999,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031 Frais d'études	45 606,60	78 087,12	78 087,12	78 087,12	78 087,12	78 087,12
280422 Privé - Bâtiments et installations	19 038,00	14 630,66	14 630,66	14 630,66	14 630,66	14 630,66

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 601,24	25 836,32	25 836,32	25 836,32
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 854,65	11 191,16	11 191,16	11 191,16
281316	Equipements de cinétière	1 312,00	1 312,00	1 312,00	1 312,00
281321	Immeubles de rapport	3 169,00	3 169,00	3 169,00	3 169,00
281351	Bâtiments publics	7 964,00	7 964,00	7 964,00	7 964,00
28138	Autres constructions	257,80	257,80	257,80	257,80
28152	Installations de voirie	16 398,20	18 158,83	18 158,83	18 158,83
281534	Réseaux d'électrification	198,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 012,78	1 012,78	1 012,78	1 012,78
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 031,13	7 727,51	7 727,51	7 727,51
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	342,17	1 451,42	1 451,42	1 451,42
281578	Autre matériel technique	0,00	179,90	179,90	179,90
28158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	10 445,20	10 106,58	10 106,58	10 106,58
28181	Installations générales, aménagt divers	995,77	711,00	711,00	711,00
281828	Autres matériels de transport	19 603,08	19 974,78	19 974,78	19 974,78
281831	Matériel informatique scolaire	3 195,51	3 211,94	3 211,94	3 211,94
281838	Autre matériel informatique	12 160,33	5 137,06	5 137,06	5 137,06
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 024,64	4 451,28	4 451,28	4 451,28
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 217,04	4 270,21	4 270,21	4 270,21
28185	Matériel de téléphonie	63,36	52,04	52,04	52,04
28188	Autres immo. corporelles	39 510,22	31 106,61	31 106,61	31 106,61
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		871 245,00		680 000,00	680 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
095-210503578-20230338-D-2023-2023AH
Date de réception : 06/03/2023
Date de transmission : 06/03/2023
Date de réception à l'Etat : 06/03/2023